

Assemblée, par son président
M. Silvio Mittempergher
Administration communale
2843 Châtillon

Delémont, le 30 août 2017

**Aux Conseils des communes de l'agglomération de
Delémont (Châtillon, Courrendlin, Courroux,
Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier,
Rossemaison, Soyhières, Val Terbi et Vellerat)**

Invitation à l'assemblée d'agglomération

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Nous avons l'avantage de vous inviter à l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont. Elle aura lieu le

**jeudi 21 septembre 2017
à 18 h. 30
à la salle du Conseil de ville, 2^e étage, Hôtel de ville,
place de la Liberté à Delémont.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Appel
- 3) Procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2016
- 4) Présentation et adoption du plan directeur régional
- 5) Information au sujet du PA3
- 6) Voter un crédit de Fr. 55'000.- en faveur de l'étude de la campagne d'agglomération
- 7) Présentation de l'étude sur l'amélioration des arrêts de bus
- 8) Comptes 2016
- 9) Budget 2018
- 10) Divers

L'assemblée sera suivie d'un apéritif.

Vous trouverez en annexe les documents relatifs aux points 3, 8 et 9 de l'ordre du jour. Le plan directeur régional a été remis par courrier postal à chaque secrétariat communal le 10 juillet 2017. Les documents relatifs aux points 4 et 6 vous seront remis le 8 septembre après leur adoption par le conseil d'agglomération.

Le procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2016 avait déjà été remis aux secrétariats communaux par courriel du 25 novembre. Il ne sera pas lu.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président:


Silvio Mittempergher

Le secrétaire :


Henri Erard

Annexes: mentionnées

Copie pour invitation : MM. les maires membres du conseil d'agglomération, M. le Ministre David Eray, chef du Département de l'environnement, M. Daniel Rieder, Mme Sabine Jaquet, MM. David Asséo et Arnaud Macquat, Service du développement territorial, MM. Pascal Mertenat, chef du Service des infrastructures, Raphaël Schneider, délégué aux affaires communales, Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, Michel Hirtzlin, chef des Services industriels de Delémont, Mme Céline Wermeille, chargée de mission aménagiste – urbaniste, presse.

Assemblée d'agglomération Séance du 21 septembre 2017

Adoption d'un crédit de Fr. 55'000.- en faveur de l'étude sur la campagne d'agglomération

La volonté de l'agglomération d'anticiper l'évolution de l'urbanisation et de ses terres agricoles apparaît concrètement dans le Projet d'agglomération de 3^e génération (PA3) de 2016. Elle est reprise dans le Plan directeur régional. Toutefois, l'idée de « vivre la ville à la campagne » est présente depuis l'adoption de la charte d'agglomération de 2007.

Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et la révision du Plan directeur cantonal, la pression sur les terres agricoles est mieux prise en compte et le besoin de les préserver est fortement accentué. La protection des surfaces d'assolement (SDA) par rapport au développement de l'urbanisation est traitée dans le projet de fiche U.01.4 du Plan directeur cantonal. Les nouvelles emprises acceptées sont très restreintes. L'étude permettra notamment de disposer d'une vision et d'une stratégie globale, d'anticiper les emprises et de trouver les meilleures solutions pour l'ensemble des milieux.

La fiche 3.85 du PA3 indique que le terme de campagne d'agglomération désigne les paysages agricoles et naturels à proximité directe des espaces bâtis de l'agglomération présentant un fort potentiel de valorisation. Cette campagne est aujourd'hui le support de différentes pratiques de loisirs et détente (course à pied, vélo, promenade), et intègre ainsi une diversité de fonctionnalités à la fois urbaines et rurales. La croissance de la population va s'accompagner d'une augmentation de la pression sur ces espaces. Il s'agit donc d'organiser par anticipation la cohabitation entre les différents acteurs et leurs usages, entre les activités de production agricole à préserver et d'autres activités potentiellement conflictuelles, à travers une vision d'ensemble cohérente concernant le développement futur de cet espace particulier de l'agglomération.

Au vu des pressions s'exerçant sur les terres agricoles, le besoin de disposer d'une planification est réel. Le but est donc l'élaboration et la mise en œuvre d'une planification agricole évolutive, pouvant être mise à jour à intervalles réguliers. La mise en œuvre des projets identifiés et planifiés dans l'étude est prévue dès que celle-ci sera achevée, c'est-à-dire dès 2019. Les projets se réaliseront ensuite au gré des opportunités et des besoins sur plusieurs années, soit par chaque commune, soit par l'agglomération si un besoin de coordination régionale s'impose.

Le périmètre d'étude comprend l'ensemble des communes de l'agglomération. Sur la base de l'analyse, les territoires identifiés comme étant soumis aux plus grandes pressions ou aux situations les plus délicates seront traités de manière plus approfondie.

L'étude sera menée en collaboration étroite avec le Service cantonal de l'Economie rurale. Le Service du développement territorial et l'Office de l'environnement seront également associés aux démarches.

L'étude sera structurée en 5 phases :

Phase	Montant TTC
1. Analyse de la situation actuelle	Fr. 11'080
2. Définition de stratégies et de scénarios sur les évolutions possibles	Fr. 8'160
3. Identification d'objectifs	Fr. 7'580
4. Identification de mesures concrètes	Fr. 11'900
5. Validation et document final	Fr. 12'830
Frais d'impression, de documentation et divers	Fr. 3'450

Les avantages principaux et les résultats de l'étude seront les suivants :

- Identification des attentes et besoins concrets des milieux concernés et de l'agriculture en particulier pour les années à venir.
- Détermination et gestion par anticipation des impacts sur l'agriculture par les développements prévus (extension de l'urbanisation, développement des réseaux de transport et nouvelles infrastructures notamment) en impliquant les milieux concernés.
- Prise en compte des évolutions de la politique agricole et des marchés pour établir des scénarios permettant de mettre en place les mesures nécessaires.
- Identification de recommandations et mesures concrètes.
- Aide aux projets, support pour justifier les projets et choix futurs (éviter les situations de blocage connues actuellement à cause d'emprises sur les SDA notamment).

Afin d'obtenir des résultats concrets et au plus près de la réalité, une démarche participative sera mise en place. Des entretiens auprès de personnes clés seront organisés, ainsi que des ateliers regroupant des conseillers communaux, des représentants du monde agricole et d'associations et des spécialistes. La commission d'aménagement et de l'énergie et le conseil seront régulièrement informés et consultés.

Le bureau mandaté pour l'étude est Ruralis Sàrl (succursale à Courchapoix), actif dans le domaine de l'agriculture et du monde rural. Les collaborateurs qui travailleront sur le dossier sont ingénieurs agronomes de formation et bénéficient de nombreuses années d'expérience.

Clé de répartition du crédit d'étude

Le crédit d'investissement brut total s'élève à 55'000 francs. Une part de 25'000 francs devrait être financée par le Service cantonal de l'Economie rurale (50% au maximum). L'étude se déroulera uniquement si cette part est confirmée. En outre, le conseil d'agglomération s'engage à exclure tout dépassement de crédit ou demande de rallonge. Les dépenses nettes prévisionnelles à charge des communes sont les suivantes.

Habitants au 1.1.2016	Part communale	Investissement net	
Châtillon	475	1.74%	523
Courrendlin	2'783	10.22%	3'066
Courroux	3'229	11.86%	3'557
Courtételle	2'569	9.43%	2'830
Delémont	12'593	46.25%	13'874
Develier	1'401	5.15%	1'544
Rebeuvelier	396	1.45%	436
Rossemaison	600	2.20%	661
Soyhières	487	1.79%	537
Val Terbi	2'626	9.64%	2'893
Vellerat	71	0.26%	78
Totaux:	27'230	100.00%	30'000

Calendrier et suite des démarches

L'étude est prévue sur environ une année. Avec le changement de législature début 2018, il est préférable de démarrer les démarches participatives et donc l'étude au printemps 2018.

Conseil d'agglomération, 6 septembre 2017

Assemblée d'agglomération **Séance du 21 septembre 2017**

Adoption du Plan directeur régional de l'agglomération de Delémont

Le Plan directeur régional (PDR) est un instrument de planification qui a pour objectif de coordonner l'ensemble des politiques sectorielles en lien avec le territoire au-delà des limites communales. Il est ancré dans la législation cantonale, le Parlement jurassien ayant décidé d'attribuer aux régions le rôle d'établir un PDR dans la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT, art. 75a). La Confédération demande également une coordination de la planification des zones à bâtir à l'échelle régionale (LAT, art. 15, al. 3). L'obligation d'établir un PDR est également inscrite dans la nouvelle fiche U.10 du Plan directeur cantonal (consultation en cours).

De plus, depuis 2010, la loi cantonale sur les communes (art. 135e) définit les tâches qui incombent aux communes de l'agglomération, entre autres l'établissement d'un PDR et la coordination dans les domaines de l'aménagement du territoire et des transports.

Le PDR a été élaboré par le Bureau technique de l'agglomération avec l'appui de plusieurs bureaux spécialisés dans les différents domaines : urbanisation, mobilité, nature et paysage, et énergie. Le bureau Rolf Eschmann SA a suivi les travaux et apporté son expertise et son appui notamment pour le dimensionnement des zones à bâtir.

Les principaux apports du PDR

Le PDR constitue un document clé pour le développement de l'agglomération :

- Il confirme la volonté de collaborer dans l'agglomération dans le prolongement des planifications déjà réalisées (charte, PA1, PA2, PA3).
- Il traduit les exigences fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire à l'échelle régionale.
- Il répond à l'obligation légale d'établir une planification régionale du pôle urbain de Delémont et de toutes les communes qui le composent.
- Il définit les stratégies dans les différents domaines concernés pour un développement concerté entre les 11 communes.
- Il identifie les mesures à mettre en place pour un développement cohérent et durable du territoire.
- Il définit le développement démographique et économique de l'agglomération et permet de planifier les zones à bâtir nécessaires.
- Il donne un cadre cohérent aux communes lors des révisions des Plans d'aménagement local (PAL).
- Il constitue un guide utile aux communes pour tous leurs projets ayant une incidence sur le territoire.
- Il définit les principes utiles et nécessaires à l'obtention du label Cité de l'énergie pour lequel une planification détaillée est en cours.

Les textes en grisé dans le PDR sont les éléments liants, c'est-à-dire qu'ils devront être intégrés dans les PAL lors des révisions. Le nombre de textes liants peut paraître important et le PDR contraignant. Il faut savoir qu'une bonne partie du contenu liant se base sur les exigences définies dans le Plan directeur cantonal ou dans la législation en vigueur. Les exigences ont été traduites à l'échelle de l'agglomération et à des niveaux de détail différents (du général – objectifs au particulier - mandats), sans donner de contraintes supplémentaires. Des éléments nouveaux sont également apportés mais suivent la volonté de collaboration régionale et de développement stratégique déjà en cours dans l'agglomération.

Information et participation des autorités et de la population

L'élaboration du PDR s'est faite au travers de démarches d'information et de participation à toutes les étapes. Les retours récoltés ont été pris en compte dans la mesure du possible, parfois une pesée des intérêts a été nécessaire.

La **Commission d'aménagement** s'est réunie à 13 reprises au sujet du PDR. Par ailleurs, au début des démarches, les membres de la ComA ont été consultés, en-dehors des séances, sur les différentes thématiques. Des documents de travail leur ont été transmis afin de récolter remarques et questions relatives à leurs communes respectives.

Le **Conseil d'agglomération** s'est penché à plusieurs reprises sur le dossier. Lors de la séance d'août 2014, les enjeux et les objectifs ont été validés. A la séance de mai 2015, la version intégrale du PDR a été acceptée avant le lancement de la consultation. En 2016 et 2017, 5 séances ont notamment traité du PDR au cours desquelles les dossiers présentés ont été validés.

Le PDR a été soumis à l'**Assemblée d'agglomération** lors de 2 séances d'information et de discussion. Le 11 septembre 2014, les enjeux et objectifs du PDR et le début des réflexions menées en termes d'urbanisation ont été présentés. En date du 28 mai 2015, une présentation du document a permis de passer en revue les 4 volets (urbanisation, mobilité, nature et paysage, énergie).

Conformément aux dispositions de l'art. 43 LCAT, une procédure d'information et participation touchant l'ensemble de la **population** de l'agglomération a été lancée. La consultation publique s'est déroulée du 28 mai au 14 août 2015 afin d'informer le public le plus large possible. La conférence de presse du 28 mai 2015 a marqué le lancement de la phase de consultation. L'ensemble des documents relatifs à la consultation a été mis à disposition de la population sur internet.

Le projet de PDR a été discuté avec la population au cours des **assemblées communales** (respectivement le Conseil de Ville à Delémont et le Conseil général à Val Terbi) entre juin et juillet 2015. Le PDR était chaque fois présenté dans son ensemble, en pointant toutefois les spécificités de chacune des localités. Les personnes présentes ont pu s'exprimer et poser des questions. Elles ont également été encouragées à se rendre sur le site internet afin de prendre connaissance des documents et de répondre au questionnaire.

Entre 2014 et 2015, quatre articles ont été publiés dans le *Journal de l'agglomération* au sujet du PDR. Un article sur la planification régionale en général a été diffusé en février 2017 pour faire un état des lieux des dossiers en cours à l'agglomération, le PDR étant inclus.

Consultation du Canton, résultats de l'examen préalable et suite du dossier

Le rapport d'inventaire et le rapport technique ont été établis en 2013. Après la mise à jour suite à la consultation en 2015, le dossier a été envoyé pour examen préalable au Canton en décembre 2015. Suite à l'établissement du PA3, et en tenant compte des éléments de ce dernier, le dossier a été mis au net sur la base des questions, remarques et demandes du Canton. La phase d'examen préalable s'est terminée en juillet 2017, en même temps que la finalisation du document. Le Canton a ainsi validé le PDR en vue de son adoption.

Le 24 août dernier, la commission d'aménagement et de l'énergie a préavisé favorablement le dossier. Le conseil d'agglomération a validé le PDR lors de sa séance du 6 septembre. **Les 11 conseils communaux doivent valider le PDR d'ici la séance de l'Assemblée d'agglomération du 21 septembre 2017.**

Une fois le PDR validé par les 11 conseils communaux et adopté par l'Assemblée d'agglomération, il sera approuvé par le Département de l'environnement. Ensuite, le conseil procédera à la publication de l'approbation dans le Journal officiel.

Conseil d'agglomération, 6 septembre 2017

Procès-verbal de l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont du 21 septembre 2017 à Delémont

1) Ouverture de l'assemblée

M. le président Silvio Mittempergher salue les membres des conseils invités à l'assemblée (10 maires et 40 conseillers et conseillères communaux) des 11 communes membres du Syndicat et les invités : Mme Sabine Jaquet, aménagiste à la Section de l'aménagement du territoire, Service du développement territorial, Mme Céline Wermeille, chargée de mission aménagiste-urbaniste, M. Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, M. Thierry Bédât (Le Quotidien jurassien).

Sont excusés : M. le Ministre David Eray, chef du Département de l'environnement, M. Pascal Mertenat, chef du Service des infrastructures, M. Raphaël Schneider, délégué aux affaires communales, M. Michel Hirtzlin, chef des Services industriels de Delémont, M. Daniel Rieder, Chef du Service du développement territorial, M. David Asséo, Chef de la section de la mobilité et des transports, Service du développement territorial, M. Arnaud Macquat, Chef de la section de l'aménagement du territoire, Service du développement territorial, Radio Fréquence Jura, M. Vincent Eggenschwiler, maire de Rebeuvelier, Mme Françoise Collarin (présidente de la commission d'aménagement) et plusieurs membres de l'assemblée (voir la liste des présences annexée).

L'ordre du jour prévu dans l'invitation du 30 août est accepté.

2) Appel

M. le Président indique qu'un appel est nécessaire selon les statuts pour vérifier le quorum. M. Henri Erard procède à l'appel. 40 membres sur 51 sont présents, représentant 70 % des voix (voir annexe). L'assemblée peut valablement siéger.

Malgré le fait que la valeur des voix n'est pas identique selon la commune, M. le Président précise que les votations se feront à mains levées, pour simplifier la procédure. Si le résultat d'un vote ne paraît pas clair, le vote sera répété, de manière nominative, sur appel. Le vote à bulletin secret pourra être demandé par l'assemblée, selon les statuts.

3) Procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2016

Le procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2016 a été remis aux secrétariats communaux par courriel du 25 novembre 2016 et avec l'invitation à la séance de ce jour. Il est accepté par levée de mains à la majorité évidente.

4) Présentation et adoption du plan directeur régional

Le document a été remis en juillet. Un message a été remis à l'assemblée. Mme Céline Wermeille présente le sujet :

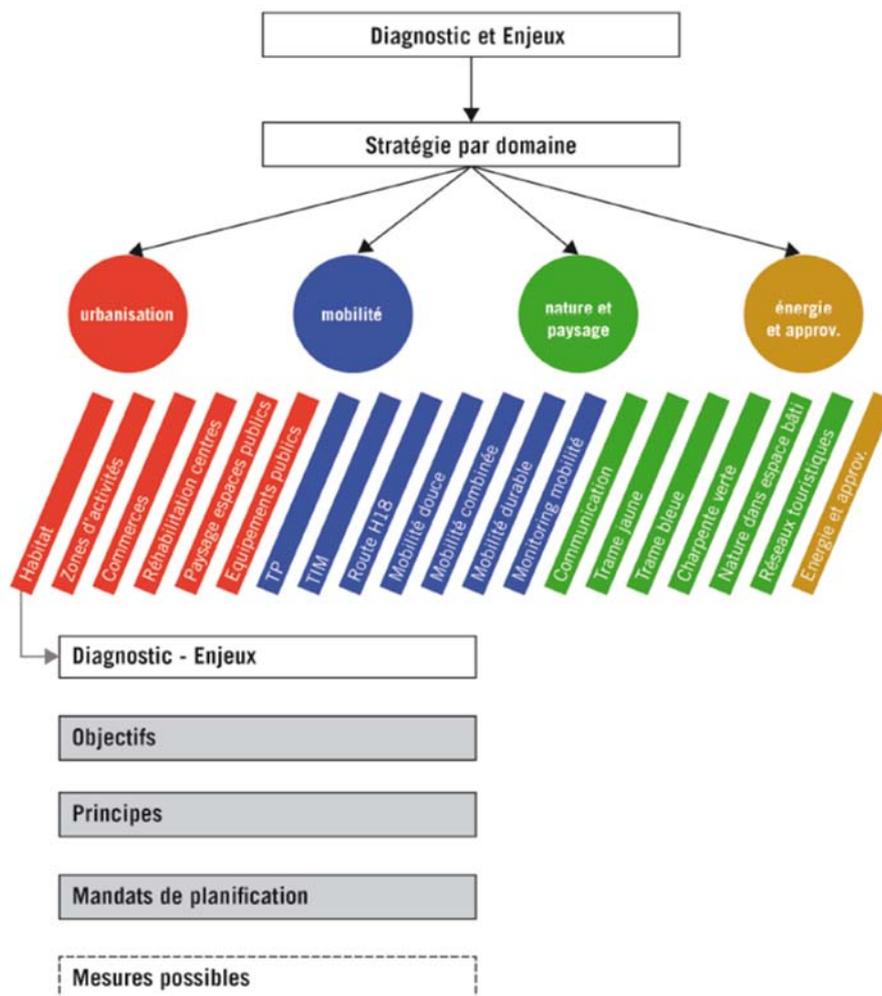
Aspects légaux

Nécessité de planifier au-delà des limites communales

- Rôle des régions d'établir une planification globale (Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire – LCAT, art.75a et Plan directeur cantonal, nouvelle fiche U.10)
- Coordination rendue nécessaire de la planification des zones à bâtir à l'échelle régionale (Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, art. 15, al. 3)
- Coordination et établissement d'un PDR par les régions (Loi cantonale sur les communes, art. 135e)

Information et participation

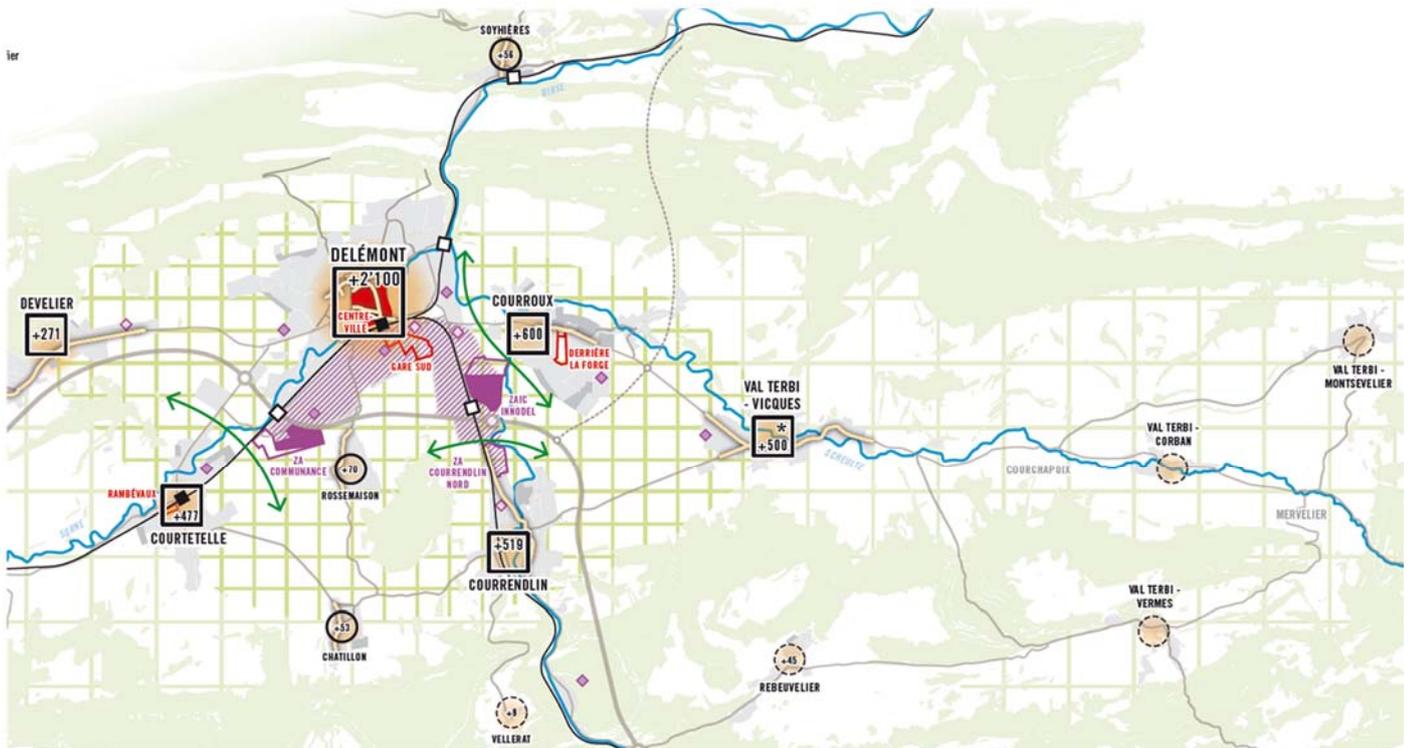
- Information et consultation régulière de la Commission et du Conseil, depuis 2014
- Assemblée
 - Septembre 2014 – présentation des objectifs et 1ères réflexions
 - Mai 2015 – présentation globale
- Consultation publique (mai – août 2015)
 - Conférence de presse
 - Documents sur internet
 - Présentation dans les assemblées communales
- Coordination avec le PA3 (septembre 2015 – fin 2016)
- Articles dans le *Journal de l'aggl*



Urbanisation – objectifs majeurs

- Répartition des 4'700 habitants futurs, selon perspectives CH et RCJU (horizon à 2030), dans les communes selon une hiérarchie définie
- Encouragement de la densification et de la réhabilitation
- Intégration des futures constructions et qualité des espaces publics
- Orientation judicieuse des développements et implantations d'entreprises
- Localisation coordonnée des commerces et des équipements publics à vocation régionale ou cantonale

Urbanisation - carte



Urbanisation - carte

Renforcer le cœur de pôle et assurer un développement territorial cohérent de l'agglomération

-  Cœur de Pôle
-  Commune satellite d'agglomération
-  Village satellite d'agglomération / village d'agglomération

Assurer un développement stratégiquement localisé et coordonné du territoire régional permettant de répondre à l'objectif d'accueil de la population

- +200** Population supplémentaire à accueillir à l'horizon 2030 (base: 2015)
-  Zone à bâtir existante à réhabiliter et densifier
-  Secteur stratégique mixte (logements, activités, équipements) à valoriser / à aménager
-  Localisation indicative de l'urbanisation prioritaire possible pour l'habitat (à moyen-long terme)

Créer un réseau structurant d'espaces publics de qualité à l'échelle de l'agglomération

-  Espaces publics dans les centre-villes et les centres villageois à améliorer-aménager
-  Traversées de localités à améliorer-aménager

Concrétiser la campagne d'agglomération

-  Campagne d'agglomération à planifier
-  Continuité verte à préserver

Consolider le rayonnement économique régional et cantonal en orientant de manière coordonnée et proactive l'implantation des entreprises au sein de l'agglomération

-  Territoire de confluence
-  Secteur stratégique dédié aux activités économiques à valoriser / à aménager
-  Zone d'activités d'intérêt local à conforter: vocation indust. et artisan. / vocation indust., artisan., comm. et tertiaire

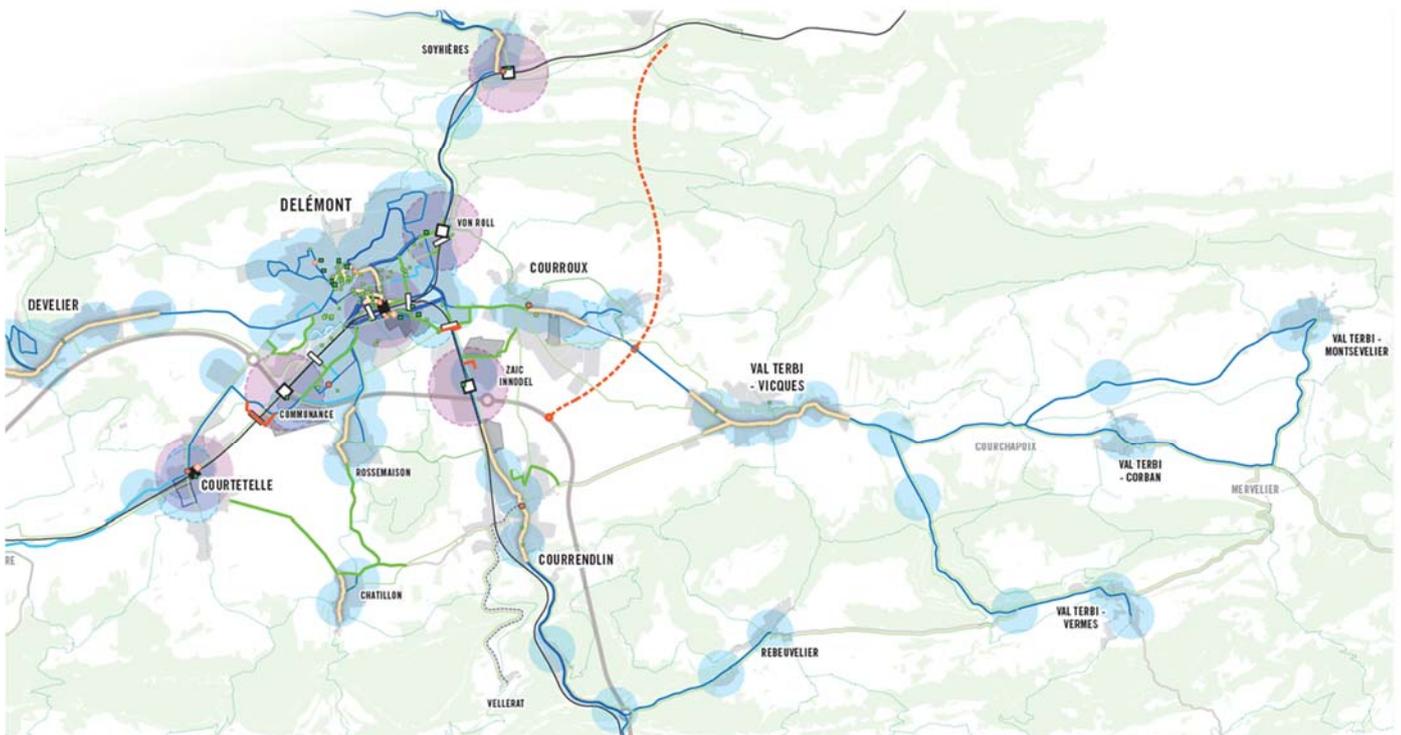
Données de base à titre indicatif

-  Forêt
-  Espace agricole ouvert
-  Cours d'eau
-  Réseau ferré et gares existantes / projetées
-  Autoroute et jonction
-  Route principale projetée (demi-)jonction (tracé indicatif)

Mobilité – objectifs majeurs

- Amélioration de la desserte en transports publics
- Gestion de l'utilisation des transports individuels motorisés
- Cohabitation entre le trafic motorisé, les vélos et les piétons
- Réseaux attractifs, sûrs et complets pour les vélos et les piétons
- Promotion et communication en faveur des transports publics, du vélo et des piétons

Mobilité - carte



Mobilité - carte

TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

- / • Autopartage existant / potentiel
- ◊ P+Rail existant
- / — Autoroute et jonction
- / — Route principale existante / liaison projetée
- - - - - Route principale projetée et (demi-)jonction (tracé indicatif)
- / — Traversée de localité à réaménager

URBANISATION

- Secteurs stratégiques à aménager
- Zone à bâtir existante
- Forêt

TRANSPORTS PUBLICS

- — ■ Réseau ferré et gares existantes / projetées
- / ● Accessibilité piétonne des gares (500 m) existantes / projetées
- Ligne de bus existante
- Ligne de bus projetée
- - - - - Desserte alternative à créer
- / ● Accessibilité piétonne des arrêts de bus (300 m) existants / à créer

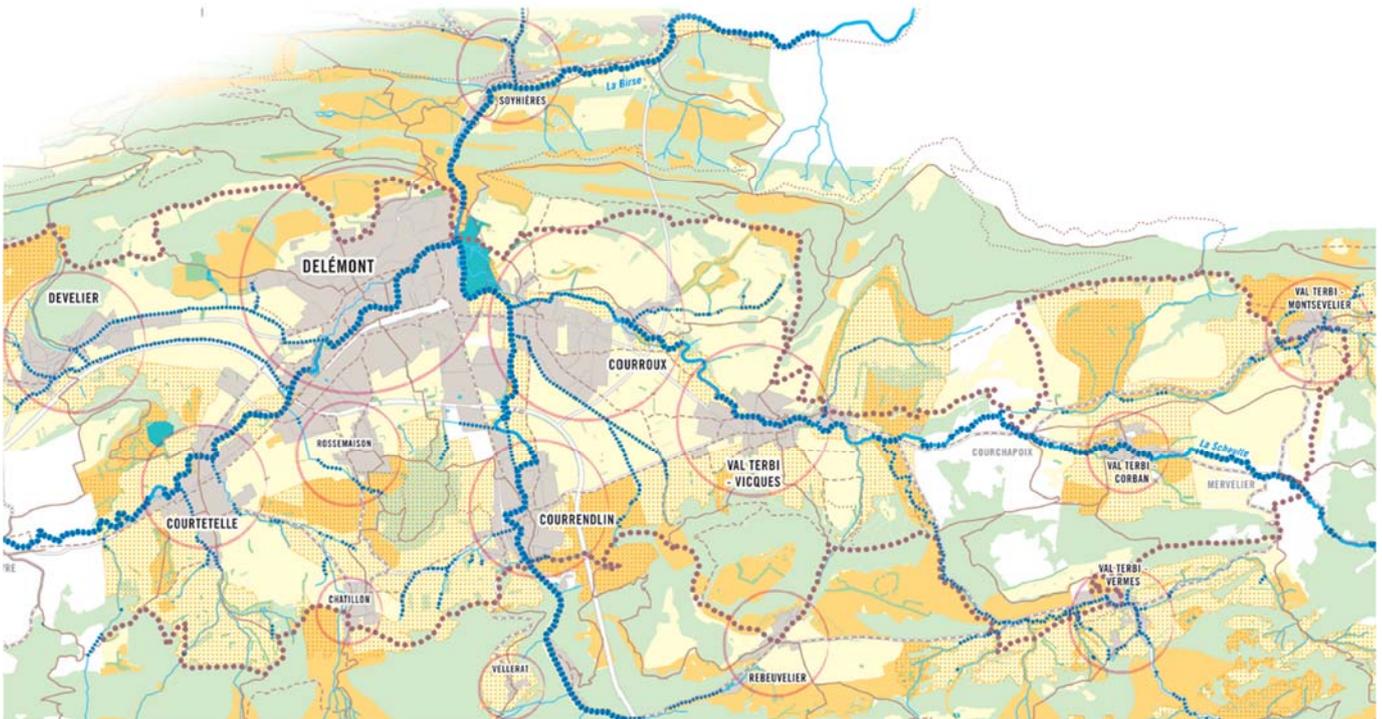
VÉLO ET MARCHÉ

- / ■ Stationnement vélo existant / à créer
- Chemin de randonnée pédestre existant
- Itinéraire modes doux existant
- Itinéraire modes doux à créer ou améliorer
- Franchissement à créer ou améliorer

Nature et paysage – objectifs majeurs

- Préservation et valorisation
 - de l'activité agricole
 - des cours d'eau et milieux humides
 - des éléments boisés (forêts, arbres isolés, vergers, etc.)
- Valorisation de la nature dans l'espace bâti
- Promotion et communication
- Bases pour l'étude de la Campagne d'agglomération notamment

Nature et paysage – carte



Nature et paysage – carte

CHARPENTE VERTE

-  Haies, bosquets à préserver
-  Forêts à préserver

TRAME JAUNE

-  Espaces à préserver pour la connectivité
-  Espaces actuellement protégés à gérer (PP, PN, PV et terrains secs)
-  Espaces agricoles ouverts

TRAME BLEUE

-  Milieux humides d'importance nationale, régionale et locale
-  Réseau hydrographique / 3 rivières majeures
-  Etat écomorphologique à améliorer

ESPACE BÂTI

-  Nature dans l'espace bâti
-  Maintien des ceintures vertes caractéristiques des localités et aménagement des franges urbaines

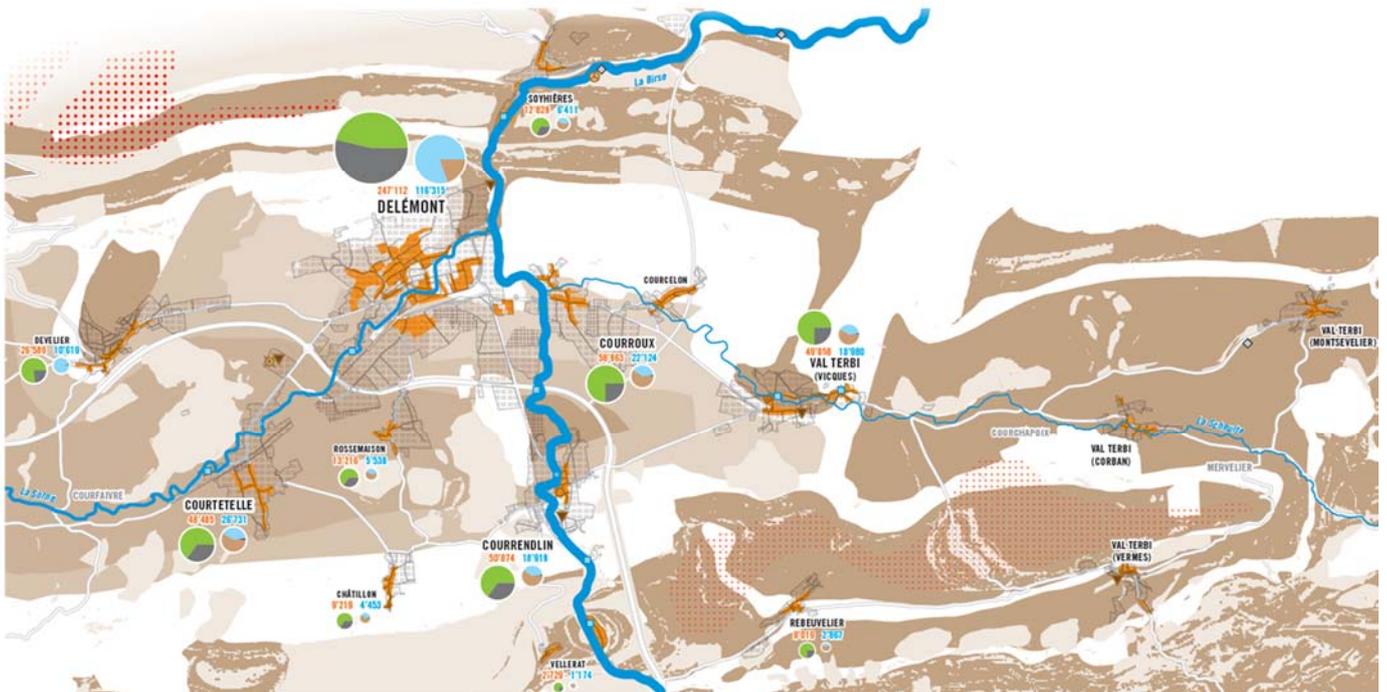
RÉSEAUX TOURISTIQUES

-  Sentier de la Valdorée
-  Itinéraires pédestres
-  Itinéraires cyclables ou VTT
-  Pistes pour cavaliers

Energie et approvisionnement – objectifs majeurs

- Réduction des besoins en énergie et augmentation des énergies renouvelables
 - Respect des objectifs de la Société à 2'000 Watts
 - Obtention du label Cité de l'énergie (visé en 2018)
 - Démarche en cours : bénéfiques du programme Région énergie
- Gestion des déchets par le SEOD et des eaux usées par le SEDE

Energie et approvisionnement – carte



Energie et approvisionnement – carte

ÉNERGIE HYDRAULIQUE

- / □ Centrale hors service / en fonction

Débits des rivières (m³/s): moyen / max / min

- La Birse: 13.4 / 126.0 / 3.3
- La Sorne: 5.3 / 43.2 / 1.3
- La Scheulte: 2.2 / 46 / 0.4

GÉOTHERMIE

- Forages autorisés / limités à 150 m / 100 m / 70 m / interdits mais dérogation possible

ÉNERGIE ÉOLIENNE

- / •••• Sites prioritaires / de réserve

▼ Réseau de chauffage alimenté au bois

⊕ Projet couplage chaleur-force

⊙ Installation de méthanisation

◇ Station d'épuration des eaux

■ Zones de protection patrimoniale

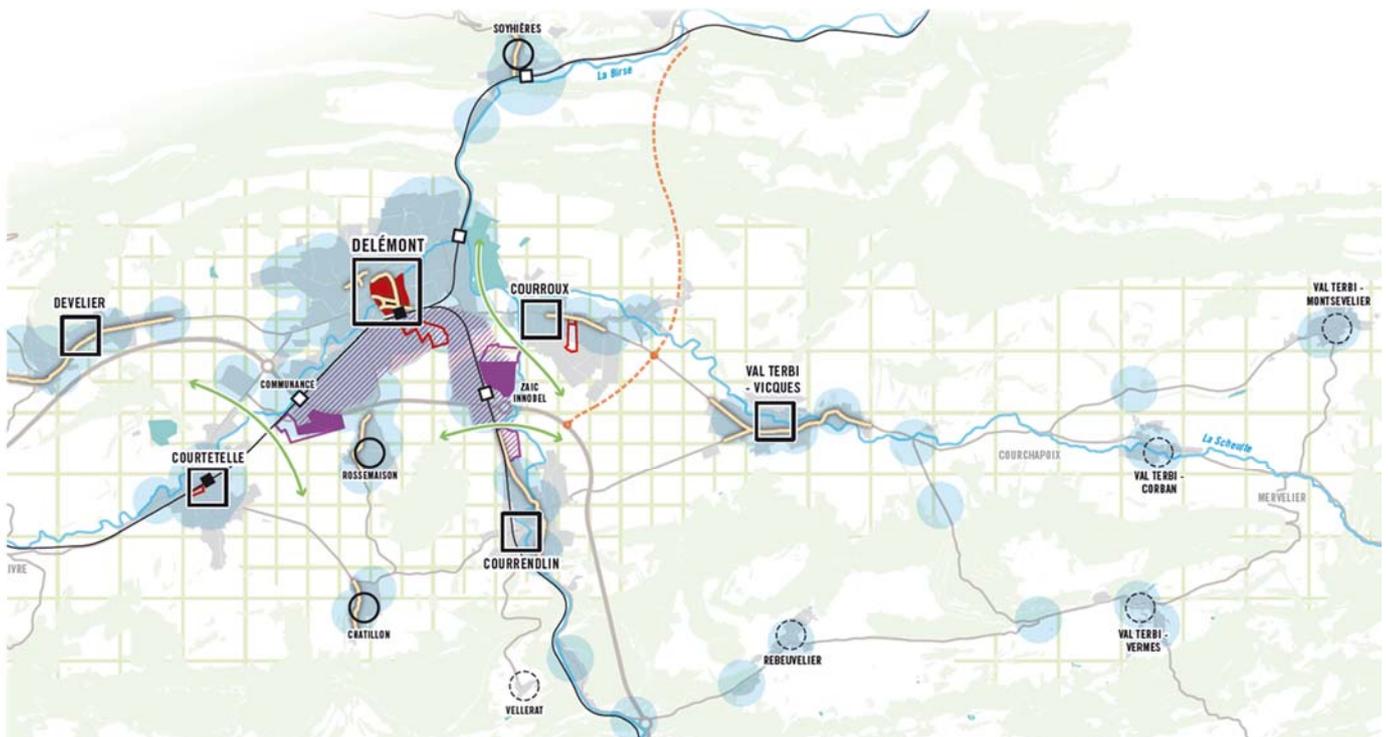
▤ Zone à bâtir existante

▧ Secteurs stratégiques à aménager

xxx MWh Besoins de chaleur utile (MWh/an) en 2030,
part d'énergie renouvelable
part fossile

xxx MWh Besoins électriques utiles et finaux (MWh/an) en 2030,
part Mix Suisse
part hydraulique
part photovoltaïque autoconsommé

Carte de synthèse



URBANISATION

- Hierarchie urbaine à confirmer:**
-  - cœur de pôle
 -  - commune satellite d'agglomération
 -  - village satellite d'agglomération
 -  - village d'agglomération
-  Territoire de confluence
-  Zone à bâtir existante à réhabiliter et densifier
-  Secteur stratégique mixte à valoriser / à aménager
-  Secteur stratégique dédié aux activités économiques à valoriser / à aménager
-  Traversée de localité à réaménager
-  Campagne d'agglomération à planifier
-  Coupure verte à préserver

MOBILITÉ

-  Gare existante / projetée à aménager
-  Desserte en transports publics existante et projetée à mettre en œuvre
-  Route principale existante
-  Autoroute et jonction
-  Route principale projetée et (demi-)jonction (tracé indicatif)

NATURE - PAYSAGE

-  Rivières principales et zones humides à préserver
-  Forêt
-  Autre milieu naturel protégé et à protéger
-  Espaces à préserver pour la connectivité
-  Espace agricole ouvert à préserver

Apports du PDR et de la structure de l'agglomération

- Plus de poids auprès du Canton et des autres interlocuteurs, visibilité à l'échelle suisse
- Défense des intérêts communs
- Structure existante – plus facile et efficace de répondre aux nombreux mandats donnés aux régions dans le futur Plan directeur cantonal - coordonnées avec les mandats du PDR
- 60% du développement démographique cantonal dans l'agglomération, répartition interne dans le PDR afin que chaque commune bénéficie de possibilités de développement – planification des besoins en zone à bâtir dans le PDR

Apports du PDR

- Traduit à l'échelle régionale les exigences fédérales et cantonales en aménagement du territoire
- Définit les stratégies pour un développement concerté entre les 11 communes
- Identifie les mesures à mettre en place (mandat)
- Donne un cadre pour les révisions de Plans d'aménagement local
- Constitue un guide aux communes pour les projets à venir

Procédure

- Fin de l'examen préalable dans les services cantonaux et finalisation du rapport début juillet 2017
- Préavis favorable de la commission le 24 août 2017
- Validation du Conseil le 6 septembre 2017
- Signature des 11 conseils communaux
- Après adoption : approbation par le Département de l'environnement

La discussion n'est pas utilisée.

L'assemblée approuve le plan directeur à par levée de mains à l'unanimité.

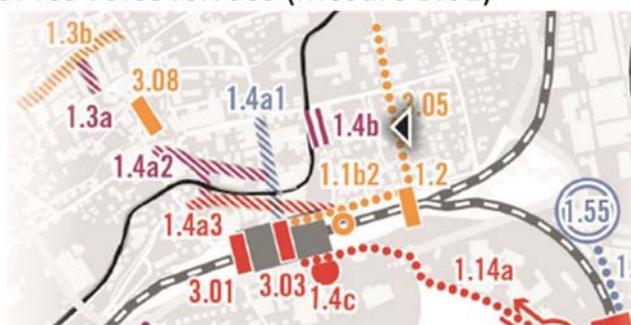
5) Information au sujet du PA3 (projet d'agglomération de 3e génération)

Mme Céline Wermeille présente le sujet :

- Adoption par l'Assemblée du 24 novembre 2016
- Envoi à la Confédération en décembre 2016
- 1^{er} entretien technique à Berne le 6 juin 2017
- Résultats provisoires en septembre 2017
- 2^e entretien en mars 2018
- Subventions fédérales dès 2019 selon décision qui sera rendue sur les mesures retenues
- Liste de questions sur le PA3 - précisions sur les stratégies et les mesures majoritairement
- Délégation : MM. Damien Chappuis, David Asséo (Délégué cantonal aux transports), Hubert Jaquier, Mmes Sabine Jaquet (Section cantonale de l'aménagement du territoire) et Céline Wermeille
- Délégation de la Confédération : représentants de l'Office du développement territorial (dont la responsable des agglomérations), représentants de l'OFROU et un expert externe
- Sentiment d'avoir répondu aux attentes

Entretien technique – thèmes principaux discutés

- Nouvelle liaison routière à l'entrée Est de Delémont (mesure 3.02)
- Mesures d'accompagnement suite à l'ouverture de l'A16 (réaménagements au centre de Delémont, traversées de Develier et Courrendlin)
- Remplacement de la passerelle sur les voies ferrées (mesure 3.01)
- Concept des transports publics
- Campagne d'agglomération



La discussion n'est pas utilisée.

6) Voter un crédit de Fr. 55'000.- en faveur de l'étude de la campagne d'agglomération

Un message a été remis à l'assemblée. Mme Céline Wermeille présente le sujet :

- Cadre
 - PDR et PA3 (mesure 3.85)
 - Nouvelle fiche U.01.4 «développement de l'urbanisation et surfaces d'assolement» du Plan directeur cantonal
- Besoin d'établir une planification agricole à l'échelle régionale
- Sur l'ensemble du périmètre, puis accent où les enjeux sont les plus importants
- Etude menée par l'agglomération et le Service cantonal de l'Economie rurale, avec l'appui du Service cantonal du développement territorial
- Démarche participative (ateliers) pour obtenir des résultats concrets
- Crédit de Fr. 55'000.- (montant de Fr. 50'000 inscrit au budget 2017)
 - Dont Fr. 25'000.- à charge du Canton – sans subvention, l'étude ne se réalise pas
 - Montant à charge de l'agglomération de Fr. 30'000
- L'étude sera structurée en 4 phases :
 1. Analyse de la situation actuelle
 2. Définition de stratégies et de scénarios sur les évolutions possibles
 3. Identification d'objectifs
 4. Identification de mesures concrètes



Avantages de l'étude

- Identification des attentes et besoins concrets du milieu agricole
- Détermination et gestion par anticipation des impacts sur l'agriculture des développements prévus (extension de l'urbanisation et nouvelles infrastructures notamment) en impliquant les milieux concernés
- Prise en compte des évolutions de la politique agricole et des marchés pour établir des scénarios
- Identification de recommandations et mesures concrètes
- Aide aux projets, support pour justifier les projets et choix futurs (éviter les situations de blocage connues actuellement à cause d'emprises sur les SDA notamment)

Préavis favorables à l'unanimité de la commission et du Conseil

La discussion n'est pas utilisée.

L'assemblée approuve le plan directeur à l'unanimité par levée de mains.

7) Présentation de l'étude sur l'amélioration des arrêts de bus

Mme Céline Wermeille présente le sujet :

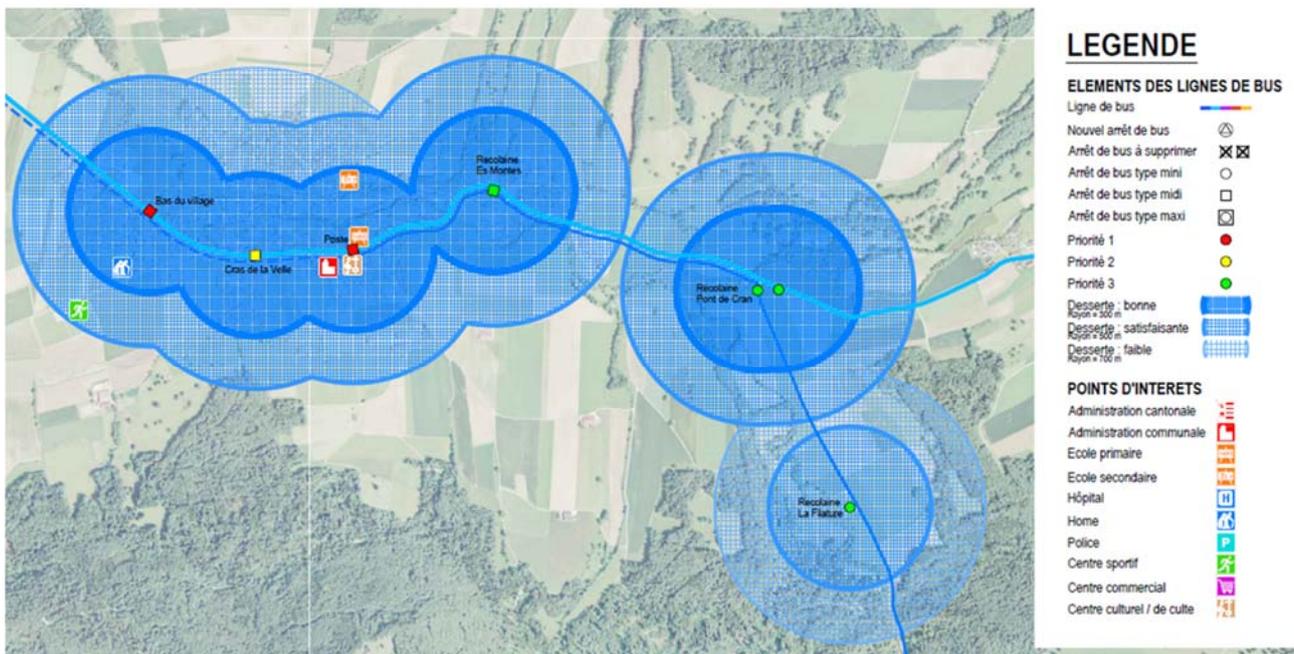
- Adaptation des transports publics pour les personnes à mobilité réduite d'ici fin 2023
- Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand)
- Harmonisation au niveau régional
- Economies d'échelle (projet commun)
- **Guide pour les communes**
 - Priorités
 - Devis estimatifs pour préparer les budgets
- Consultation des communes en cours
- Document final en décembre

Partie générale

- Rapport technique
- Plan général de l'agglomération
- Projets-type
- Devis estimatif par projet-type

Partie par commune

- Plan
- Tableau récapitulatif avec devis estimatifs par arrêt
- Tableau avec l'équipement existant et manquant



La discussion n'est pas utilisée.

8) Comptes 2016

M. Henri Erard présente les comptes 2016.

L'assemblée accepte les comptes 2016 par levée de mains, avec majorité évidente, sans opposition.

9) Budget 2018

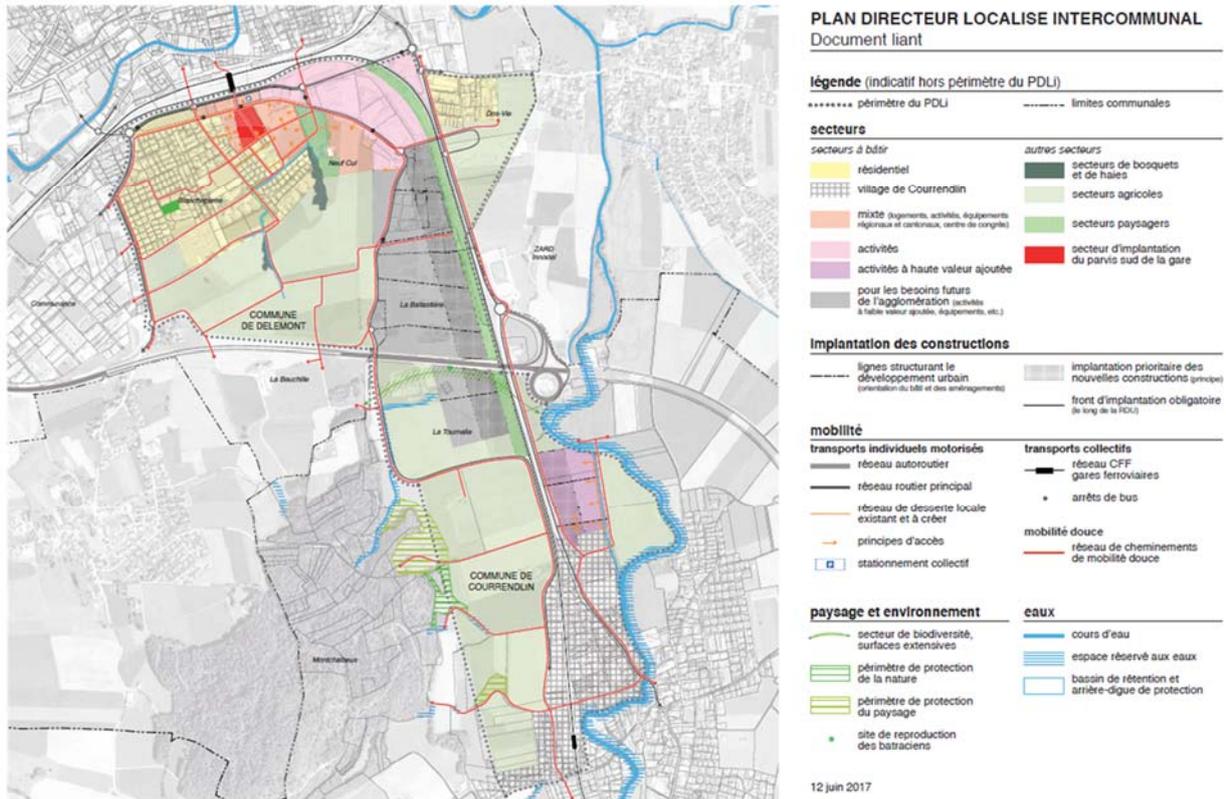
M. Henri Erard présente les budgets de fonctionnement et d'investissement 2018.

L'assemblée accepte le budget 2018 à l'unanimité, sans opposition.

10) Divers

Mme Céline Wermeille informe que le plan directeur localisé « Gare Sud » a été adopté.

Plan directeur localisé « Gare Sud » adopté par les Conseils communaux de Courrendlin et Delémont, août 2017



Elle présente également les mesures des Projets d'agglomération en cours de réalisation :

N°	Mesure en cours	Financement
1.4b	Chemin de Bellevoie, Delémont	Commune de Delémont
1.10	Itinéraire cyclable Delémont-Soyhières	République et Canton du Jura
1.25	Accès au centre commercial, passerelle sur la Birse, Courrendlin	Commune de Courrendlin
1.51	Rebroussement et réaménagement de l'arrêt de bus, Rebeuvelier	Commune de Rebeuvelier (part cantonale)

M. le président félicite les personnes déjà élues aux fonctions communales et remercie les personnes qui ont assumé des fonctions se terminant prochainement.

L'assemblée est close à 19 h. 20. Elle est suivie d'un apéritif.

Le secrétaire :



H. Erard

Annexes : Liste des présences, comptes 2016 et budget 2018 acceptés.

Agglomération de Delémont
Assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont
du 21 septembre 2017

Liste de présence des membres de l'assemblée

commune	prénom	nom	voix	excuse	présence	voix possible	voix 21 9 2017
Châtillon	Muriel	Baumlin	1	excusée		1,2	0
	Myriame	Beuret	1		1	1,2	1,2
	Eliane	Joray	1		1	1,2	1,2
	Silvio	Mittempergher	1		1	1,2	1,2
Courrendlin	Valérie	Bourquin	1		1	1,8	1,8
	Joël	Burkhalter	1		1	1,8	1,8
	Bernard	Chételat	1	excusé		1,8	0
	Martin	Fehr	1		1	1,8	1,8
	Jean-Noël	Minger	1		1	1,8	1,8
	Vincent	Scherrer	1		1	1,8	1,8
Courroux	Martine	Duplain	1	excusée		2	0
	Sandrine	Fleury	1		1	2	2
	Yves-Alain	Fleury	1	excusé		2	0
	Pierre	Mertenat	1		1	2	2
	Pierre	Luchinger	1		1	2	2
	Roberto	Segalla	1		1	2	2
Courtételle	Jean-Baptiste	Beuret	1	excusé		1,7	0
	Hervé	Catellani	1	excusé		1,7	0
	Hervé	Cattin	1		1	1,7	1,7
	Sabine	Galeuchet	1		1	1,7	1,7
	Marc	Hänni	1		1	1,7	1,7
	Cédric	Seuret	1		1	1,7	1,7
Delémont	Patrick	Chapuis	1	excusé		6,5	0
	Françoise	Collarin	1	excusée		6,5	0
	Esther	Gelso	1		1	6,5	6,5
	Murielle	Macchi-Berdar	1		1	6,5	6,5
Develier	Pascal	Hänni	1		1	1,6	1,6
	John-Robert	Hanser	1		1	1,6	1,6
	Daniel	Rohrbach	1		1	1,6	1,6
		non repourvu					0
Rebeuvelier	Marianne	Baumgartner-Farine	1	excusée		1,2	0
	Agnès	Bieli	1		1	1,2	1,2
	Philippe	Charmillot	1		1	1,2	1,2
	Gérald	Chételat	1		1	1,2	1,2
Rossemaison	Marie-Madeleine	Chapuis	1		1	1,3	1,3
	Denis	Cuttat	1		1	1,3	1,3
	Nadine	Flury	1		1	1,3	1,3
	Rodolphe	Gerber	1		1	1,3	1,3
Soyhières	Nicole	Hanser	1		1	1,2	1,2
	Raymond	Mertenat	1		1	1,2	1,2
	Jacques	Schaller	1		1	1,2	1,2
	Christian	Zuber	1		1	1,2	1,2
Val Terbi	Yvan	Burri	1		1	1,8	1,8
	Claude-Alain	Chapatte	1	excusé		1,8	0
	Elisabeth	Dennert	1	excusée		1,8	0
	Sylviane	Faivre	1		1	1,8	1,8
	Dorothee	Lovis	1		1	1,8	1,8
	Pierre	Lovis	1		1	1,8	1,8
Vellerat	Marcel	Dupré	1		1	1	1
	Marcel	Fringeli	1		1	1	1
	André	Gafner	1		1	1	1
	Thérèse	Güdel	1		1	1	1
			51		40	98,2	70
					26	quorums	49,1

majorité des voix : 35

		Comptes 2015		Budget 2016		Comptes 2016		Budget 2017		Commentaires des comptes 2015
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
Fonctionnement										
1.	Autorités, administration									
111	Conseil	9 219,80		10 000		8 015,00		10 000		Indemnités et vacations
112	Assemblée et commissions	9 021,60		10 000		7 740,00		10 000		Commission d'aménagement et assemblées
116	Charges sociales	329,95		500		312,30		500		
130	Honoraires et frais									
	Bureau technique :									
	- Mandat secrétariat	43 380,00		50 000		34 141,00		45 000		mandat Erard Sàrl
	- Mandat aménagement	53 501,70		50 000		60 801,60		55 000		mandat commune Delémont
	Delémont journal	31 017,55		28 000		25 855,20		32 000		
	Autres frais administratifs	1 126,00		3 000		488,40		2 000		
2.	Travaux publics, aménagement									
240	Aménagement du territoire									
	Subvention cantonale		20 000,00		20 000		20 000,00		20 000	subvention pour la mise en place du bureau technique
245	Processus Région énergie			57 040		25 489,50		16 000		décalage charges et produits
	Subvention OFEN				23 000		15 000,00			
	Communications							15 000		
	Subventions communication								15 000	
7.	Economie publique									
711	Vélostation	21 786,32		30 000		20 037,65		25 000		déficit d'exploitation budgété et corrigé
740	Participation au slowUp Jura			10 000		10 000,00		10 000		
8.	Finances									
810	Intérêts et frais			100		32,00		100		
830	Participations des communes encaissées et à recevoir		77 164,00		205 590		205 590,00			Excédent réparti
	Participations reçues d'avance		72 217,52			47 677,35			185 550	
840	Intérêts actifs		1,40		50		0,00		50	
850	Recettes diverses									
	Total du compte de fonctionnement	169 382,92	169 382,92	248 640	248 640	240 590,00	240 590,00	220 600	220 600	
Investissement										
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
130	Participation étude logiciel intégré	20 000,00								
	Participation des communes		20 000,00							
200	Gare routière et vélo-station									
	Participation au projet	424 000,00		106 000						crédit voté 2012
	Participation des communes		424 000,00		106 000					solde en 2023
240	Aménagement									
	Participation à l'étude Sud-Gare	1 923,75								
	Plan directeur régional	101 108,30		20 000		55 844,20		63 000		
	Programme 3e génération	21 999,60		70 000		95 995,85		30 000		crédit 2015
	Subventions cantonales		40 000,00		60 000		15 000,00		15 000	PDR: 71'290, PA3 28'446
	Participation des communes encaissées		115 001,00		30 000		69 999,00		78 000	
	Mise en réserve (part des communes)	29 969,35								
	Participation des communes à encaisser						66 841,05			
710	Transports									
	Etude aménagements des arrêts de bus			40 000						2017
	Participation des communes				40 000					
720	Agriculture									
	Etude campagne d'agglomération							50 000		crédit à voter
	Participation cantonale								25 000	
	Participation des communes								25 000	
	Total du compte d'investissement	579 001,00	579 001,00	236 000	236 000	151 840,05	151 840,05	143 000	143 000	

Utilisation des crédits d'investissement :									
		crédit voté (en francs)	voté le	Comptes 2015 et années antérieures	Comptes 2016	dépenses brutes totales à fin 2016	Solde estimé	Commentaires	
Gare routière et vélo-station, participation		1 060 000	28 6 2012	954 000,00	0,00	954 000,00	106 000	solde en 2023	
Plan directeur régional		290 000	5 12 2013	222 044,00	55 844,20	277 888,20	63 000	solde en 2017	
Programme 3e génération		120 000	17 9 2015	21 999,60	95 995,85	117 995,45	10 000	solde en 2017	

Clé de répartition des comptes 2016 :		
A	Montant à payer par les communes au 1er janvier 2016 au titre de la part aux charges de fonctionnement.	bilan d'entrée
B	Montant facturé et payé en 2016 au titre de la part aux charges de fonctionnement (acompte no 1 du 22 février 2016).	produit 830
C	Montant payé en trop par les communes au titre des charges de fonctionnement 2016.	charge 830
D	Montant à payer par les communes au 1er janvier 2017 au titre de la part aux charges de fonctionnement (D = A - C).	actif
E	Répartition du montant encaissé d'avance de 106'000 frs.	passif
F	Montant payé en trop par les communes au 1er janvier 2016 au titre de la part aux dépenses d'investissement.	bilan d'entrée
G	Montant facturé et payé au titre de la part aux dépenses d'investissement (acompte no 1 du 22 février 2016, sans 106 000).	recette 240
H	Montant à payer au titre des dépenses d'investissements 2016 ci-dessus.	recette 240
I	Montant à payer par les communes au 1er janvier 2017 au titre de la part aux dépenses d'investissement (I = F - H).	actif

	nombre d'habitants au 1.1.2016	Clé de répartition 2016	A	B	C	D	E	F	G	H	I
Châtillon	475	1,7%	1 252,95	3 567,00	831,70	421,25	1 839,04	725,25	1 221,05	1 165,95	440,70
Courrendlin	2 783	10,2%	7 340,90	20 898,00	4 872,80	2 468,10	10 774,87	4 280,00	7 154,15	6 831,40	2 551,40
Courroux	3 229	11,9%	8 430,50	24 000,00	5 653,70	2 776,80	12 374,20	4 925,75	8 300,65	7 926,15	3 000,40
Courtételle	2 569	9,4%	6 757,25	19 237,00	4 498,10	2 259,15	9 918,22	3 937,70	6 604,00	6 306,10	2 368,40
Delémont	12 593	46,2%	33 424,82	95 154,00	22 049,25	11 375,57	49 060,61	28 773,21	32 372,30	30 911,85	2 138,64
Develier	1 401	5,1%	3 782,90	10 769,00	2 453,00	1 329,90	5 552,47	2 213,90	3 601,50	3 439,00	1 225,10
Rebeuvelier	396	1,5%	1 052,15	2 995,00	693,35	358,80	1 544,32	607,40	1 018,00	972,05	364,65
Rossemaison	600	2,2%	1 587,60	4 520,00	1 050,55	537,05	2 330,23	930,80	1 542,40	1 472,80	542,00
Soyhières	487	1,8%	1 325,20	3 773,00	852,70	472,50	1 945,13	764,75	1 251,90	1 195,45	430,70
Val Terbi	2 626	9,6%	7 062,45	20 105,00	4 597,90	2 464,55	10 366,19	4 118,30	6 750,55	6 446,00	2 327,70
Vellerat	71	0,3%	200,80	572,00	124,30	76,50	294,72	116,00	182,50	174,30	58,30
Totaux :	27 230	100,0%	72 217,52	205 590,00	47 677,35	24 540,17	106 000,00	51 393,06	69 999,00	66 841,05	15 447,99

	au 31.12.2015	au 31.12.2016		au 31.12.2015	au 31.12.2016
Bilan					
Actifs			Passifs		
Compte-courant Banque Raiffeisen	11 336,88	14 722,23	Créanciers	31 144,60	5 660,00
Impôt anticipé	0,50	0,50	Passifs transitoires		20 037,65
Actifs transitoires	20 324,00	98 328,00	Dû à Delémont 2023		106 000,00
Dû par Delémont	4 651,61	13 514,21	Capital propre	21 341,24	21 341,24
Dû par Châtillon	527,70	861,95	Total	52 485,84	153 038,89
Dû par Courrendlin	3 060,90	5 019,50			
Dû par Courroux	3 504,75	5 777,20			
Dû par Courtételle	2 819,55	4 627,55			
Dû par Develier	1 569,00	2 555,00			
Dû par Rebeuvelier	444,75	723,45			
Dû par Rossemaison	656,80	1 079,05			
Dû par Soyhières	560,45	903,20			
Dû par Val Terbi	2 944,15	4 792,25			
Dû par Vellerat	84,80	134,80			
Total	52 485,84	153 038,89			

Bilan d'entrée :
72 217,52 actif
- 51 393,06 passif
20 824,46 actif net au 1er janvier 2016
20 824,46 1er janvier 2016

Bilan de sortie :
24 540,17 actif
- 15 447,99 actif
39 988,16 actif net au 1er janvier 2017
39 988,16 1er janvier 2017

		Comptes 2016		Budget 2017		Budget 2018		Commentaires
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
Fonctionnement								
1. Autorités, administration								
111	Conseil	8 015,00		10 000		10 000		Indemnités et vacations
112	Commissions	7 740,00		10 000		10 000		Aménagement+Energie et assemblées
115	Personnel administratif							
116	Charges sociales	312,30		500		500		
130	Honoraires et frais							
	Bureau technique :							
	- Mandat secrétariat	34 141,00		45 000		40 000		
	- Mandat aménagement	60 801,60		55 000		60 000		
	Delémont journal	25 855,20		32 000		32 000		
	Autres frais administratifs	488,40		2 000		1 000		
2. Travaux publics, aménagement, énergie								
240 Aménagement du territoire								
	Subvention cantonale		20 000,00		20 000	0		Participation bureau technique
245	Processus Cité de l'énergie	25 489,50		16 000		16 000		Suivi du processus et cotisation
	Réalisation de mesures			15 000		54 200		A confirmer, y c. suivi de la mise en œuvre
	Subvention OFEN		15 000,00		15 000			
	Participation des communes						70 200	
7. Economie publique								
710 Transports publics								
711	Vélostation	20 037,65		25 000		20 000		Déficit d'exploitation de la vélostation
740	Participation au slowUp Jura	10 000,00		10 000		10 000		
8. Finances								
810	Intérêts et frais	32,00		100		100		
830	Participations des communes encaissées et à recevoir	47 677,35	205 590,00		185 550		183 600	Excédent réparti
840	Intérêts actifs		0,00		50			
Total du compte de fonctionnement		240 590,00	240 590,00	220 600	220 600	253 800	253 800	
Investissement								
130 Participation étude logiciel intégré								
	Participation des communes							
200 Gare routière et vélo-station								
	Participation au projet							crédit voté 2012
	Participation des communes							solde en 2016
240 Aménagement								
	Participation à l'étude Sud-Gare							
	Plan directeur régional	55 844,20		63 000				solde en 2017
	Programme 3e génération	95 995,85		30 000				solde en 2017
	Subvention cantonale		15 000,00		15 000			PDR: 71'290, PA3 28'446
	Participation des communes		69 999,00		78 000			
	Participation des communes (à encaisser)		66 841,05					
720 Agriculture								
	Etude campagne d'agglomération			50 000				Crédit à voter, réalisation 2017 et 2018
	Participation cantonale				25 000			
	Participation des communes				25 000			
Total du compte d'investissement		151 840,05	151 840,05	143 000	143 000	0	0	

Clé de répartition du budget 2018						
	nombre d'habitants au 1.1.2016	Clé de répartition	Participation 2018 au fonctionnement	Participation 2018 mesures énergie	Participation 2018 à l'investissement	total
Châtillon	475	1,7%	3 203	2 278	0	5 481
Courrendlin	2 783	10,2%	18 765	13 347	0	32 112
Courroux	3 229	11,9%	21 772	15 486	0	37 258
Courtételle	2 569	9,4%	17 322	12 321	0	29 643
Delémont	12 593	46,2%	84 909	0	0	84 909
Develier	1 401	5,1%	9 446	6 719	0	16 166
Rebeuvelier	396	1,5%	2 670	1 899	0	4 569
Rossemaison	600	2,2%	4 046	2 878	0	6 923
Soyhières	487	1,8%	3 284	2 336	0	5 619
Val Terbi	2 626	9,6%	17 706	12 594	0	30 300
Vellerat	71	0,3%	479	341	0	819
	27 230	100,0%	183 600	70 200	0	253 800

Syndicat d'agglomération de Delémont
Décisions de l'assemblée d'agglomération du 21 septembre 2017

Tractandum N° 1 / 2017

Le plan directeur régional est accepté.

Tractandum N° 2 / 2017

Le crédit de Fr. 55'000.- en faveur de l'étude de la campagne d'agglomération est accepté.

Tractandum N° 3 / 2017

Les comptes 2016 sont acceptés.

Tractandum N° 4 / 2017

Le budget 2018 est accepté.

Les documents sur la base desquels l'assemblée d'agglomération s'est prononcée peuvent être consultés dans les secrétariats communaux.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire : 30 octobre 2017.

Assemblée d'agglomération.